

DÉLIBÉRATION 3/2025

SYNDICAT MIXTE AUTOROUTE NUMÉRIQUE A75

Le 06/02/2025 à 11h00, s'est tenu sans condition de quorum dans les locaux de l'Hôtel du Département de la Lozère, le comité syndical du Syndicat Mixte Autoroute Numérique A75, régulièrement convoqué par lettre envoyée le 04/02/2025, le quorum n'ayant pas pu être atteint lors du comité syndical du 04/02/2025 convoqué par lettre envoyée le 16/01/2025.

Membres en exercice : 8

Participants à la réunion : 2

Étaient présents :

- Monsieur Denis BERTRAND représentant du Département de la Lozère,
- Monsieur Jean-Jacques MONLOUBOU représentant du Département du Cantal,

Étaient absent(e)s :

- Monsieur Michel SAUVADE représentant du Département du Puy de Dôme,
- Madame Claudine VASSAS-MEJRI représentante du Département de l'Hérault,
- Monsieur Sébastien DAVID représentant du Département de l'Aveyron,
- Madame Aurélie MAILLOLS représentante de la Région Occitanie,
- Monsieur Bernard BASTIDE représentant de la Région Occitanie,
- Madame Christelle MICHEL DELEAGE représentante du Département de la Haute-Loire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts du Syndicat mixte Autoroute numérique A75 ;

OBJET : Vote du Budget Primitif 2025

Monsieur Denis BERTRAND, Président du Syndicat Mixte Autoroute Numérique A75, ayant présenté la note synthétique du Budget Primitif 2025 telle que jointe en annexe et qui peut se résumer ainsi :

REÇU A LA PREFECTURE
DE LA LOZÈRE
11 FEV. 2025
BUREAU DU COMMISSAIRE

Fonctionnement :

Les principaux postes de dépenses de fonctionnement pour un montant de **628 619,92 €** se répartissent de la façon suivante :

57 - 611 Contrats de Prestations de Services	230 000,00 €
57 - 6132 Locations Immobilières	150 000,00 €
57 - 615231 Entretien, réparations voiries	181 550,32 €
57 - 6156 Maintenance AGEDI	8 000,00 €
57 - 6161 Multirisques	10 000,00 €
57 - 6231 Annonces et Insertions	3 000,00 €
57 - 6234 Réceptions	4 000,00 €
57 - 62878 Remboursement frais à des tiers	10 000,00 €
57 - 65888 Autres charges de gestion courante	30 000,00 €
57 - 6811 Dotations aux Amortissements.....	2 069,60 €
Total.....	628 619,92 €

Les recettes de fonctionnement pour un montant de **628 619,92 €** se répartissent de la façon suivante :

002 Résultat de fonctionnement reporté.....	488 494,48 €
57 - 706888 Redevance du délégataire.....	139 090,64 €
57 - 777 Quote-part des subventions investissement transférable	1 034,80 €
Total.....	628 619,92 €

Investissement :

Pour la section d'investissement les dépenses pour un montant de **132 271,89 €** se répartissent de la manière suivante :

Opérations Financières

57 - 139172 Subvention transférable compte de résultat Budget Communautaire	1 034,80 €
---	------------

Opération Patrimoniales

041 57- 21533 Réseaux câblés	2 879,87 €
------------------------------	------------

Non individualisées

57 - 2315 Réseaux divers.....	128 357,22 €
Total.....	132 271,89 €

Les recettes d'investissement pour un montant de **132 271,89 €** se répartissent de la façon suivante :

Opérations Financières

001 Solde d'exécution section d'investissement..... 127 322,42 €

Opération Patrimoniales

041- 57 – 2031 Frais d'études 2 879,87 €

57 - 2805 Amortissements Concessions et droits similaires..... 2 069,60 €

Total..... 132 271,89 €

Après en avoir délibéré, Denis BERTRAND, Président du Syndicat mixte étant rapporteur,

Le Comité Syndical,

- Vote à l'unanimité des membres présents, au niveau du chapitre, le budget 2025, joint en annexe.
- Souligne qu'il n'est pas nécessaire de procéder à un appel de fonds des collectivités membres du syndicat.

À Mende, le 06/02/2025
Le Président du Syndicat Mixte
Autoroute Numérique A75
Denis BERTRAND

REÇU A LA PREFECTURE
DE LA LOZERE
11 FEV. 2025
BUREAU DU COMMISSAIRE



Présentation synthétique Budget Primitif 2025 du Syndicat Mixte Autoroute Numérique A75

Le Syndicat Mixte Autoroute Numérique A75 a pour compétence la mise en place le long de l'autoroute A75 de sous-fourreaux dans l'un des fourreaux libres de l'A75 afin d'installer un câble de 72 paires de fibres optiques de 342 km de long, cette opération a eu lieu dans le cadre d'un marché de travaux pour la construction en 2007-2008.

Une Délégation de Service Public pour l'exploitation et la commercialisation d'une infrastructure optique le long de l'A75 a été mise en place pour son exploitation, cette dernière a été renouvelée en 2020 et attribuée à une filiale de Covage, rachetée depuis par XpFibre.

Le Budget Primitif 2025 du Syndicat Mixte Autoroute Numérique A75 se présente comme il suit :

1 Fonctionnement :

1.1 Dépenses de fonctionnement

Les principaux postes de dépenses de fonctionnement pour un montant de **628 619,92 €** se répartissent de la façon suivante :

57 - 611 Contrats de Prestations de Services	230 000,00 €
57 - 6132 Locations Immobilières	150 000,00 €
57 - 615231 Entretien, réparations voiries	181 550,32 €
57 - 6156 Maintenance AGEDI	8 000,00 €
57 - 6161 Multirisques	10 000,00 €
57 - 6231 Annonces et Insertions	3 000,00 €
57 - 6234 Réceptions	4 000,00 €
57 - 62878 Remboursements frais à des tiers	10 000,00 €
57 - 65888 Autres charges de gestion courante	30 000,00 €
57 - 6811 Dotations aux Amortissements	2 069,60 €
Total	628 619,92 €

REÇU A LA PREFECTURE
DE LA LOZÈRE
11 FEV. 2025
BUREAU DU COURRIER

- Les redevances versées au domaine pour l'occupation du domaine public autoroutier au compte 6132.
- La mission de contrôle du rapport d'activité de la délégation de service public au compte 611,
- La maintenance du logiciel comptable AGEDI au compte 6156.
- L'assurance pour responsabilité civile et protection juridique au compte 6161.
- Les frais de repas organisés lors de Comités Syndicaux au compte 6234.
- Le remboursement des frais de mise à disposition de personnel et de frais de structure au Département de la Lozère au compte 62878, la mise à disposition de personnel représente 3 agents de la Direction Adjointe du Numérique mis à disposition partielle du Syndicat Mixte afin de correspondre au travail réalisé dans ce cadre, à hauteur de 8 % d'un équivalent temps plein.
- Les autres charges de gestion courante sont au compte 65888.
- La dotation aux amortissements pour l'amortissement de l'IRU (Redevance pour droit d'usage) entre l'autoroute A9 et Béziers en 2015 pour un montant de 31 044,00 € pour une durée de 15 ans.

1.2 Recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement pour un montant de **628 619,92 €** se répartissent de la façon suivante :

002 Résultat de fonctionnement reporté	488 494,48 €
57 - 706888 Redevance du délégataire	139 090,64 €
57 – 777 Quote-part des subventions investissement transférable	1 034,80 €
Total	628 619,92 €

Les principaux postes de recettes de fonctionnement sont :

- L'excédent de fonctionnement reporté au compte 002.
- La redevance versée par le délégataire A75 Networks dans le cadre de la délégation de service public pour l'exploitation et la commercialisation d'une infrastructure optique le long de l'A75 au compte 706888.
- Quote-part des subventions investissement transférable il s'agit d'une subvention FEDER obtenue dans le cadre de l'extension entre Béziers et l'autoroute A9 via l'IRU (Redevance pour droit d'usage) pour un tronçon de fibre optique au compte 777.

2. Investissement :

2.1 Dépenses d'investissement

Pour la section d'investissement les dépenses pour un montant de **132 271,89 €** se répartissent de la manière suivante :

Opérations Financières	
57 - 139172 Subvention transférable compte de résultat Budget Communautaire	1 034,80 €
Opération Patrimoniales	
041 57- 21533 Réseaux câblés	2 879,87 €
Non individualisées	
57 - 2315 Réseaux divers	128 357,22 €
Total	132 271,89 €

- Au compte 139172 Subvention transférable compte de résultat Budget Communautaire, il s'agit d'une subvention FEDER obtenue dans le cadre de l'extension entre Béziers et l'autoroute A9 via l'IRU (Redevance pour droit d'usage) pour un tronçon de fibre optique.
- Au compte 21533 Réseaux câblés : ces crédits sont prévus afin de passer des écritures d'ordre budgétaire afin de régulariser des frais d'études qui n'avaient pas été intégrés aux travaux de déploiement de la fibre et qui n'ont pas été immobilisés.
- Au compte 2315, crédits prévus en cas de travaux mais à ce jour, il n'y a pas d'opération d'investissement de prévue.

2.1 Recettes d'investissement

Les recettes d'investissement pour un montant de **132 271,89 €** se répartissent de la façon suivante :

Opérations Financières	
001 Solde d'exécution section d'investissement	127 322,42 €
Opération Patrimoniales	
041- 57 – 2031 Frais d'études	2 879,87 €
57 - 2805 Amortissements Concessions et droits similaires	2 069,60 €
Total	132 271,89 €

- L'excédent reporté de la section d'investissement est au compte 001.
- Au compte 2031 : ces crédits sont prévus afin de passer des écritures d'ordre budgétaire afin de régulariser des frais d'études qui n'avaient pas été intégrés aux travaux de déploiement de la fibre et qui n'ont pas été immobilisés.
- Au compte 2805 : ces crédits représentent l'amortissement de l'IRU (Redevance pour droit d'usage) entre l'autoroute A9 et Béziers en 2015 pour un montant de 31 044,00 € pour une durée de 15 ans.

3. Capacité d'autofinancement

Le résultat de fonctionnement pour 2024 est 63 128,46 €

Pour l'année 2024, les dépenses réelles de fonctionnement sont de : 96 720,27 €, les recettes réelles de fonctionnement sont de 160 883,53 € soit un excédent de 64 163,26 €.

Le résultat de la section de fonctionnement cumulé est de 488 494,48 €.

Le résultat de la section d'investissement cumulé est de 127 322 ,42 €.

Le Syndicat Mixte Autoroute Numérique A75 n'a pas d'emprunt ni de charge d'intérêts.

Le 14/01/2025
Le Président du Syndicat Mixte
Autoroute Numérique A75,
Denis BERTRAND

